



SMALL FARMERS WELFARE FUND

2nd Floor, MCIA Building, St Pierre Tel: 433-2052/1564-66 Email: info@sfwfund.com

Livestock Feed Promotion Scheme (LFPS) **Communiqué pour les éleveurs enregistrés**

1. Le Small Farmers Welfare Fund (SFWF), opérant sous l'égide du Ministère de l'Agro-Industrie, de la Sécurité Alimentaire, de l'Économie Bleue et de la Pêche tient à informer les petits éleveurs qu'ils peuvent maintenant soumettre leurs applications au SFWF pour le **Livestock Feed Promotion Scheme (LFPS)** pour l'année financière 2026/27. Une subvention allant jusqu'à un maximum de **Rs 20 /kg**, sera accordée aux éleveurs éligibles sur les prix des aliments pour bétail afin de les aider à surmonter les coûts de ces aliments.

2.

- (i) Le LFPS fonctionne grâce à un système de bon de subvention (voucher) qui sera remis à l'éleveur éligible, par le SFWF, au début de chaque mois de l'année en cours et qui comprendra entre autres
 - le montant total de la subvention qui sera calculé et accordé sur une base mensuelle en fonction du nombre d'animaux que l'éleveur aura déclaré, le type et la quantité d'aliments demandés pour chaque type d'animal et suivant les recommandations relatives du FAREI.
- (ii) L'éleveur devra alors présenter ses bons originaux (vouchers), sa Carte d'Identité Nationale et sa Carte d'Éleveur valide au fournisseur qu'il aura choisi de la liste établie par le SFWF pour récupérer ses produits.
Cependant l'éleveur devra régler la différence de prix aux dits fournisseurs pour les produits dont les prix dépassent le seuil de Rs 20/ Kg.
- (iii) Par la suite, chaque éleveur devra remettre mensuellement un relevé de son cheptel (nombre d'animaux) et du numéro d'identification de chaque animal au SFWF pour prendre possession de son bon de subvention pour le mois suivant.
- (iv) Si une augmentation ou diminution du nombre d'animal est observée pour le mois passé, la subvention accordée sera ainsi ajustée en conséquence au cours du mois

3. Les **éleveurs** éligibles sont ainsi maintenant invités à soumettre leurs applications aux bureaux du SFWF, accompagnées des documents suivants (original et copie):

- (i) Cartes d'Éleveur valide du SFWF
- (ii) Carte d'Identité Nationale
- (iii) La/Les Carte/s de/s l'animal/ animaux comme délivrée/s par l'Animal Production Division (APD) du Ministère de l'Agro-Industrie, de la Sécurité Alimentaire, de l'Économie Bleue et de la Pêche indiquant le/s Numéro/s d'identification (Tagging ou Microchip) – où applicable

4. Pour bénéficier du programme,

- (i) Le petit éleveur doit élever les animaux selon le nombre correspondant ci-dessous et être enregistré auprès du SFWF.

Sn	Animal	Nombre D'Animaux
1	Vache laitière	Ne dépassant pas 40 têtes
2	Truie	Ne dépassant pas 20 têtes
3	Porc à l'engraissement	Pas moins de 5 ni plus de 100 têtes
4	Chèvre ou Mouton	Pas moins de 5 ni plus de 100 têtes

- (ii) La ferme de l'éleveur doit être enregistrée sur le **National Livestock Information System (NLIS)** à l'Animal Production Division L'APD et l'éleveur doit disposer d'un/de numéro/s d'enregistrement valide pour son/ ses local/locaux. Les éleveurs qui n'ont pas encore inscrit leurs animaux auprès du NLIS peuvent le faire dès maintenant à L'APD pour pouvoir ainsi accéder au **LFPS**.
- (iii) Les éleveurs de porc doivent être en train d'opérer dans les zones décrétées (St Martin, Bassin Requin, La Chaumière, Bassin Carré et La Laura) et doivent produire leur titre de propriété valide comme émis par le Land Use Division du Ministère de l'Agro-Industrie, de la Sécurité Alimentaire, de l'Économie Bleue et de la Pêche.

5. Chaque éleveur devra déclarer le nombre de têtes d'animaux de son cheptel auprès du SFWF chaque mois pour pouvoir prendre possession de son/ ses bon(s) de subvention pour le mois courant.

6. Les éleveurs doivent aussi mettre à jour le nombre de leurs animaux sous le NLIS tous les trois mois en signalant les naissances, les décès, les ventes et les transferts de bétail vers et depuis leurs locaux pour qu'ils puissent continuer à bénéficier du LFPS. La mise à jour peut se faire en envoyant un message via WhatsApp sur le 55001000.

7. Les éleveurs qui ne sont pas membres du SFWF peuvent aussi renouveler leur Carte D'Éleveur ou s'enregistrer dès maintenant pour pouvoir ainsi bénéficier du **LFPS**.

8. Les formulaires d'application sont disponibles dans les bureaux du SFWF (ci-dessous) et sont aussi téléchargeables sur le sfwf.govmu.org ou le <http://agriculture.govmu.org>.

HEAD OFFICE	FSA Bldg, Rte Royale, St Pierre – Tel : 433 2052 / 433 1564-66 lundi à vendredi (09.00 hrs à 15.30 hrs)
EST	Rte Royale, Belle Mare – FAREI Bldg, Belle Mare Tel : 5834 3811 uniquement les vendredis (09.00 hrs à 12.00 hrs)
	FSA Bldg, Bon Accueil - uniquement les jeudis (12.30 hrs à 15.30 hrs) Tel : 5834 3811
	Min. of Agro-Industry and Food Security – Division of Veterinary Services Building, Rte Royale, Camp Garreau, Flacq – Tel : 5834 3811 Les lundis et mercredis (12.30 hrs à 15.30 hrs)
	FSA Bldg, Beau Champ – uniquement les vendredis (12.30 hrs à 15.30 hrs) Tel : 5834 3811
NORD	FSA Bldg, Goodlands – Tel : 282 3273 Uniquement les mercredis (12.30 hrs à 15.30 hrs)
	FSA Bldg, Riviere du Rempart – Tel : 409 0771 Uniquement les jeudis (12.30 hrs à 15.30 hrs)
	FSA Bldg, Solitude Uniquement les lundis (12.30 hrs à 15.30 hrs)
SUD	FSA Bldg, Union Park – Tel: 677 1274 Les lundis, mercredis et jeudis (12.30 hrs à 15.30 hrs)
CENTRE/OUEST	Rte Royale, La Marie – Tel : 684 0434 Les lundis, mercredis et jeudis (12.30 hrs à 15.30 hrs)

*Termes et Conditions applicable



Pour de plus amples renseignements sur le Livestock Feed Promotion Scheme (LFPS),

veuillez contacter le SFWF ou SCANNEZ le code QR ci-contre



17 Juillet 2026

Let's Grow Together